QUESTIONS / REPONSES

RELATIVES A L'APPEL D'OFFRES OUVERT N° GHT2026114
Travaux courants de rénovation et d'entretien des bâtiments des établissements du GHT Normandie Centre

REPONSES AUX QUESTIONS
SERIE 2

Le présent document a pour objet de fournir des renseignements complémentaires sur le cahier des charges à partir de questions formulées par les candidats et de préciser des éléments.

N° QUESTION	QUESTIONS Candidat	REPONSES Apportées par le CHU Caen Normandie
1	Lot 09 : Les articles 182*183*190 à 196 du CCTP n'apparaissent pas dans le BPU, comment devons-nous les indiquer. Lot 10 : Les articles 182*183*190 à 196 et 200 à 207 du CCTP n'apparaissent pas dans le BPU, comment devons-nous les indiquer	Il s'agit d'un problème de mise en page (définition de la zone d'impression). Ces lignes de BPU sont bien indiquées dans le fichier Excel, mais n'apparaissent pas à l'impression. L'attention des candidats est attirée sur le fait que d'autres lots pourraient être concernés
2	Le RC (§4.1, p.9) et le CCAP (art.3, p.8) cochent l'appel d'offres ouvert, mais leurs couvertures citent la procédure adaptée. Pouvez-vous confirmer la procédure applicable et corriger les mentions discordantes ?	Au regard des maximums annuels, il s'agit d'une procédure d'appel d'offres. En effet, la mention aux articles du Code de la commande publique figurant en page de garde (couverture) du RC et du CCAP est erronée. Une version modifiée en ce sens (retrait de ladite mention) est mise en ligne sur PLACE en même temps que le présent fichier de « questions/réponses (QR) »
3	Le RC (§2.2, p.8) prévoit un préavis de non-reconduction d'1 mois, contre 3 mois au CCAP (§5.1, p.9). Quel délai s'applique ?	Seul le CCAP est contractuel. Le délai qui s'applique est donc de 3 mois et le Règlement de consultation est modifié en ce sens (V4)
4	Le titre du CCTP lot 5 (p.1) cite Vimoutiers, mais la liste des maîtres d'ouvrage et l'AE (§A, p.1) citent Pont-l'Evêque. Pouvez-vous confirmer les établissements concernés et corriger le titre ?	Le lot 5 ne concerne pas le CH VIMOUTIERS. Le titre du CCTP est modifié en ce sens et le CCTP v2 mis en ligne sur PLACE en même temps que le présent fichier QR.

5	L'onglet du BPU fourni pour le lot 5 est nommé « LOT 4 Couverture - Etanchéité ». Pouvez-vous confirmer qu'il s'agit bien du fichier à compléter pour le lot 5 ?	Il s'agit bien du fichier à compléter pour le lot 5. Le BPU modifié (v2 : onglé nommé « lot 5 ») est mis en ligne sur PLACE en même temps que le présent fichier QR.
6	Le questionnaire note « Moyens humains » et « Organisation » sur 20 chacun (A3), contre 10 et 15 au RC (§4.4.3, p.10). Quel barème s'applique et comment les notes seront-elles converties ?	Une note sur 20 est attribuée puis, la pondération prévue au RC s'applique, respectivement 10 et 15 %.
7	Le CCAP (§8.2.5, p.13) exige le DOE avant réception puis sous un mois après. Quels documents sont dus avant réception, lesquels peuvent suivre et quelle échéance déclenche les pénalités ?	Le DOE, quand il est demandé par le Maître d'œuvre, est fourni avant la réception des travaux. Le CCAP (V2) est modifié en ce sens. La pénalité prévue au 6.4 est applicable et le délai court à compter de la demande de mise en conformité restée infructueuse dans un délai de 5 jours ouvrés.
8	Les AE des lots 4 et 5 (§B1, p.2) citent le CCAP « GHT20260114 ». Pouvez-vous confirmer qu'il s'agit d'une erreur et que le CCAP applicable est « GHT2026114 » du 14/10/2026 ?	Le CCAP applicable est bien le CCAP n°GHT2026114 du 14/10/2026.
9	Le CCAP décrit la fonction achats du GHT (préambule, p.4), mais cite un « groupement de commandes » (art.25, p.19). S'agit-il du GHT ou d'un groupement distinct ? Si distinct, quels sont ses membres et son coordonnateur ?	Il s'agit du GHT Normandie Centre : le CCAP est modifié en ce sens.
10	Pour le lot 5 Couverture-Etanchéité, le BPU prévoit la SS4 (poste 150), tandis que le cahier Amiante (§2.1, p.4 du PDF) évoque Qualibat 1552 pour le désamiantage. Confirmez-vous que seule la SS4 est requise pour ce lot ?	Le cahier spécifique amiante ne concerne que le CHU Caen Normandie et le lot 5 ne concerne pas ce dernier.

A noter : les modifications apportées aux documents de la consultation cités dans le tableau « questions-réponses » sont signalées en vert.

A Caen, le 6 novembre 2026